

TRIBUNAL COMMERCE CRETEIL	
000013	- 6 MAR. 96
A.B.P.S. INC ANALYTIQUE	

APPLICATION BATIMENT DE PROTECTION SOLAIRE INTEGREE

S.A.R.L au Capital de 50.000 F

Siège Social : 242, bd Voltaire 75011 PARIS

R.C.S Paris B 399 692 714 00013 A.P.E 517Z

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22 DECEMBRE 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze et le 22 Décembre à 20 heures, les associés de la S.A.R.L APPLICATION BATIMENT DE PROTECTION SOLAIRE INTEGREE, se sont réunis au 106 bis, avenue Pierre Semard à La Varenne Sainte Hilaire (94), sur convocation du Gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe KONZELMANN, en sa qualité de gérant.

Le président constate que sont présents ou représentés :

- Madame Yvonne DEVILLERS, propriétaire de	175 parts
- Mademoiselle Valérie DEVILLERS, propriétaire de	100 parts
- Monsieur Christian CHESNOIS, propriétaire de	150 parts
- Monsieur Philippe KONZELMANN, propriétaire de	25 parts
- Monsieur Joel FAIDY, propriétaire de.....	50 parts
TOTAL	500 parts

soit 100% des parts composant le capital social.

L'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise par la loi.
La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées,
- copie des statuts.

Il déclare que le rapport de la gérance était joint à la convocation et que les autres pièces, ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Extension de l' objet social aux opérations commerciales d' Import-Export,
- Modification de la dénomination sociale,
- Transfert du siège social,
- Modification des articles 2,3 et 4 des statuts,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance, ouvre la discussion et répond aux nombreuses questions posées.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes à l' ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée générale après en avoir délibéré, décide d' adjoindre à l' objet social le négoce en général, l' import - export, la représentation sous toutes ses formes de tous articles ou produits étranger de toutes provenance et de tous articles ou produits Français à l' étranger, à compter du 1er janvier 1996.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L' UNANIMITE.

P.K.

DEUXIEME RESOLUTION :

Après délibération, l'assemblée générale décide de supprimer la dénomination sociale " APPLICATION BATIMENT ET PROTECTION SOLAIRE INTEGREE " pour ne conserver que le seul sigle A.B.P.S.I. " SARL ", à compter du 1er janvier 1996.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L' UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée décide de transférer le siège social à compter du 1er Janvier 1996 :

du - 242, bd Voltaire 75011 PARIS,

au - 106 bis, avenue Pierre Semard 94210 LA VARENNE SAINTE HILAIRE.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L' UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION :

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 2,3 et 4 des statuts.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d' une copie ou d' un extrait des présentes à l' effet d' accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L' UNANIMITE.

Plus rien n' étant à l' ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 50.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal, qui après lecture a été signé par le gérant et les associés présents.

Valérie DEVILLERS

Yvonne DEVILLERS

Joël FAIDY

Christian CHESNOIS

Philippe KONZELMANN